

Le 8 février 2012

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 8 février 2012 à 20 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	823	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 365	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 656	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	708	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 607	2	Guy Fortier maire suppléant	Présent
St-Ferdinand	2 037	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Stéphane Fortier Maire suppléant	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	627	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 652	5	Richard Rheault Maire suppléant	Présent
Ville de Princeville	5 708	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation : M. Guy Fortier, maire suppléant de la Paroisse de Plessisville est assermenté et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

Le 8 février 2012

- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2012
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Achat de photos aériennes
 - 6.2 Mise aux normes des barrières d'accès et de sécurité du Parc linéaire des Bois-Francis
 - 6.3 SSIRÉ :
 - 6.3.1 Promotion d'un pompier
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. no 2011-109)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. no 2011-110)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 8.3 Prévision d'une délégation
- 9.1 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la MRC de Montcalm – Projet de loi 89 (modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect)
 - 9.2 Festival de l'Érable – 5 à 7 des entreprises - Achat d'une table
 - 9.3 Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska – Modernisation des rôles d'évaluation
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Nomination au comité Mont Apic
 - 10.2 Nomination au comité de suivi de la Politique familiale
 - 10.3 Nomination au comité PDZA
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-02-12-11618

ADOPTÉ

Le 8 février 2012

Ordre du jour Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité
A.R.-02-12-11619 que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Procès-verbal Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité
A.R.-02-12-11620 que le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2012 soit adopté et signé tel
que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en
faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du Le suivi du procès-verbal a été fait au complet.
procès-verbal

Administratif : La Table des préfets a procédé à l'acquisition de photos aériennes de la MRC de
L'Érable prises dans les années 70, 80 et 90.

Quatre ou cinq photos par municipalité seront disponibles, pour un total
d'environ 50 photos. Les coûts sont assurés par la Table des préfets.

Les municipalités seront avisées lorsqu'elles pourront avoir accès à ces photos.

Mise aux Un rapport de dépenses provenant du Parc linéaire des Bois-Francs, relatif aux
normes des travaux de réparation des barrières d'accès et de sécurité, est présenté aux conseillers.
barrières Une fois approuvé, ce rapport doit être transmis au ministère des Transports pour
d'accès et remboursement partiel des dépenses.
de sécurité

du Parc Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité
linéaire des d'approuver le rapport déposé faisant état de dépenses s'élevant à 90 206,68 \$,
Bois-Francs attestant aussi de sa réalisation et de sa conformité dans le cadre du projet de mise aux
A.R.-02-12-11621 normes des barrières d'accès et de sécurité du Parc linéaire des Bois-Francs.

ADOPTÉ

SSIRÉ : Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à
Promotion l'unanimité de procéder à la promotion du pompier suivant :

Le 8 février 2012

d'un pompier - pour la caserne 45 du SSIRÉ, M. Bruno Gosselin qui passera de lieutenant à chef aux opérations (substitut /remplaçant).
A.R.-02-12-11622

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le 7 novembre 2011
Réglementation un règlement portant le numéro 2011-109 qui modifie le règlement sur le lotissement
d'urbanisme de no 890405-B de l'ex municipalité du canton d'Halifax-Sud, et que ce règlement doit par
la municipalité conséquent être analysé par le conseil de la MRC pour des fins de conformité ;
de St-Ferdinand
A.R.-02-12-11623

ATTENDU QUE le règlement no 2011-109 vise à permettre et encadrer le lotissement de terrains dans un secteur en aval du lac William, soit plus particulièrement celui du camping Vague-à-Bond, ainsi qu'en y ajoutant une définition sur les roulottes et une autre sur les campings ;

ATTENDU QUE parmi les mesures plus spécifiques, le règlement vise à établir des normes sur le dimensionnement des lots et leurs superficies, tout particulièrement en ce qui concerne la superficie minimale et la superficie maximale ;

ATTENDU QUE le Conseil a analysé ce règlement face au contenu, aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable afin d'évaluer sa conformité, et également face aux différentes mesures de contrôle intérimaire actuellement en vigueur (RCI) ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC traite des questions de lotissement, tout particulièrement en bordure de cours d'eau ou de lacs ;

ATTENDU QU'à ce chapitre, le schéma présente des mesures strictes issues de normes gouvernementales provinciales, et que ces mesures sont classées selon la présence ou l'absence d'aucun, d'un seul ou de deux services publics (aqueduc et égout) ;

Le 8 février 2012

ATTENDU QU'en fonction de la présence de deux services dans la zone visée (camping Vague-à-Bond) faisant l'objet du règlement, les normes sont souples et ouvertes en terme de superficie de terrain, et aucune mesure ne s'applique en matière de largeur minimale d'un lot, ou de sa profondeur ;

ATTENDU QU'en matière de terminologie le règlement de la municipalité ne présente pas non plus d'incompatibilité, d'inconciliabilité ou de non conformité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2011-109 de la municipalité de Saint-Ferdinand, qui modifie le règlement numéro 890405-B de l'ex municipalité du canton d'Halifax-Sud, est déclaré conforme face au contenu, aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable, ainsi qu'en regard des différentes mesures de contrôle intérimaire applicable sur le territoire par le biais de règlements (RCI) ;

QU'un certificat de conformité soit délivré par la MRC à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de St-Ferdinand
A.R.-02-12-11624

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le 7 novembre 2011 un règlement portant le numéro 2011-110 qui modifie le règlement sur le zonage no 890405-A de l'ex municipalité du canton d'Halifax-Sud, et que ce règlement doit par conséquent être analysé par le conseil de la MRC pour des fins de conformité ;

ATTENDU QUE le règlement no 2011-110 vise à ajouter certaines définitions audit règlement sur le zonage, notamment celles relatives au spas et aux campings, et qu'il vise à modifier celle relative aux roulottes ;

ATTENDU QUE ledit règlement vise également à établir des normes plus adaptées et plus précises relatives aux implantations de bâtiments accessoires dans les terrains de camping (applicable au secteur du Camping Vague-à-bond), notamment en ce qui concerne les distances entre eux, leur hauteur, leur superficie et leur distance de la ligne de lot ;

Le 8 février 2012

ATTENDU QUE le Conseil a analysé ce règlement face au contenu, aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable afin d'évaluer sa conformité, et également face aux différentes mesures de contrôle intérimaire actuellement en vigueur (RCI) ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC présente de fortes latitudes dans les choix d'aménagement, et qu'à ce titre l'encadrement des bâtiments accessoires n'est pas incluse audit schéma ;

ATTENDU QU'en matière de terminologie le règlement de la municipalité ne présente pas non plus d'incompatibilité, d'inconciliabilité ou de non conformité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2011-110 de la municipalité de Saint-Ferdinand, qui modifie le règlement numéro 890405-A de l'ex municipalité du canton d'Halifax-Sud, soit déclaré conforme face au contenu, aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable, ainsi qu'en regard des différentes mesures de contrôle intérimaire applicable sur le territoire par le biais de règlements (RCI) ;

QU'un certificat de conformité soit délivré par la MRC à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés
A.R.-02-12-11625

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12000	Caisse Populaire de l'Érable (licence Microimages)	1 365,24 \$
12001	Médias Transcontinental SENC (vœux de Noël)	1 133,56
12002	Les Entretiens A.G. (entretien décembre)	1 069,07
12003	Buropro Inc. (four. de bureau)	139,11

8849

Le 8 février 2012

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12010	CLDE (publicité, divers)	5 303,55
12011	BMR Nomelbro (divers)	220,15
12012	Jules Martel (travaux)	179,44
12017	Ville de Plessisville (technicien informatique)	1 420,67
12019	Corporation du Transport la Cadence (entente)	16 880,55
12020	Vision Informatique SDM (antivirus, mémoire)	3 322,05
12021	Jean-Claude Lizotte inc (travaux Sucrierie) Construction et rénovation René Drolet	526,33
12022	(division sous-sol)	1 513,58
12023	FDIA (remboursement déplacement ligne Bell)	228,90
12025	Le Nouvelliste (abonnement)	207,94
12027	Ciment Taschereau (déneigement)	1 355,00
12030	Sylvain Beaudoin (eau)	45,00
12032	Yvan Dubois (déneigement entrée principale)	450,00
12034	Centre aquatique régionale de l'Érable (quote-part)	23 954,00
12035	Mont Apic inc. (campagne de financement)	20 000,00
12038	Cordonnerie M. Lemire enr. (réparation)	27,54
12039	Buropro Inc. (four. de bureau)	1 106,66
10240	SMI Informatique (contrat annuel)	5 930,41
12041	Dendrotik inc. (casque)	23,51
12042	Société mutuelle de prévention (gestion)	1 921,99
12043	Francotyp-Postallia (location timbreuse)	103,30
12044	Librairie Lepage (divers)	33,25
12046	COMBEQ (adhésion)	304,68
12047	Socan (droit et licence)	127,89
12051	Transfert Environnement (médiation)	17 071,66
12052	Musée du Bronze d'Inverness (contribution)	7 228,34
12053	Vision Informatique SDM (ordinateurs)	10 333,95
12054	Wilson & Lafleur Itée (mise à jour)	<u>63,00</u>
	Total :	<u>123 590,32 \$</u>

Dépenses Opération forestière

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
12024	Transport R.M.L. (transport de bois)	<u>2 588,63 \$</u>
	Total :	<u>2 588,63 \$</u>

Dépenses Pacte Rural

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
12036	CLDE	<u>9 000,00 \$</u>
	Total :	<u>9 000,00 \$</u>

Le 8 février 2012

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
528104-528127	Paies semaine du 1 ^{er} au 14 janv. 2012	26 314,42 \$
528212-528255	Paies semaine du 15 au 28 janv. 2012	<u>30 018,87</u>
	Total :	<u>56 333,29 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-01-01	Gouv. prov. (DAS)	30 687,39 \$
GWW-01-02	Gouv. féd. (DAS)	10 045,13
GWW-01-03	Gouv. féd. (DAS)	919,95
GWW-01-04	Gouv. prov. (DAS) ajustement 2011	6 545,67
GWW-01-05	Gouv. féd. (DAS) ajustement 2011	8 366,65
PWW-01-01	Visa Desjardins - DG	634,03
PWW-01-02	Visa Desjardins - compte général	30,00
PWW-01-03	Bell Mobilité - Cellulaire	291,35
PWW-01-04	CARRA	1 897,41
PWW-01-05	Hydro MRC	3 904,88
PWW-01-06	Hydro Sucrierie	<u>685,12</u>
	Total :	<u>64 007,58 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-02-12-11626

Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12004	Centre d'extincteur SL (recharge)	526,23 \$
12005	Aréo-Feu (appareil respiratoire, divers)	5 267,96
12006	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	511,00
12007	Groupe CLR (système de com)	888,62
12008	Camions Freightliner et sterling (pièce)	11,97
12009	Garage Jean-Marc Ruel enr. (réparation)	76,26
12013	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	360,53
12014	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	63,00
12015	Gilbert Labrie (entretien)	47,79

Le 8 février 2012

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12016	Roy, Gervais, Beauregard, Avocats (honoraires)	199,82 \$
12018	ENPQ (examens)	1 301,09
12026	Centre du Camion (Amiante) inc. (réparation)	737,88
12028	IAPA Freins Démarreurs Plessis (courroie)	37,39
12029	FQM (Dicom)	13,07
12031	Quincaillerie St-Ferdinand (divers)	77,63
12033	Houde Radiateurs (2009) inc. (réparation)	47,42
12037	Collège Montmorency (formation)	500,00
12045	ENPQ (programme RCCI)	1 100,00
12048	Logiciel Première Ligne inc. (contrat de service)	1 562,51
12049	Paroisse de Plessisville (location de tour)	430,40
12050	CAUCA (contrat de service)	<u>57,49</u>
	Total :	<u>13 818,06 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
528128-528211	Paies déc. 2011	<u>23 531,75 \$</u>
	Total :	<u>23 531,75 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-01-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	80,22 \$
PWW-01-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	80,22
PWW-01-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	80,22
PWW-01-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	83,18
PWW-01-05	Bell Mobilité - Cellulaire	147,11
PWW-01-06	Bell Mobilité - Pagette	291,38
PWW-01-07	Esso	<u>404,10</u>
	Total :	<u>1 166,43 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 8 février 2012

Prévision d'une délégation Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la délégation suivante :

A.R.-02-12-11627

<u>Nom</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Date</u>	<u>Coût</u>
Sylvain Labrecque	Communication avec les médias	Notre-Dame-du Bon-Conseil	28-04-12	265,00 \$

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 10 janvier 2012, une correspondance du MRNF, signée par M. Jean-S. Lebel, donnant suite à notre lettre du 24 octobre 2011, relativement à la prise en charge de la gestion faunique sur le territoire du Parc régional des Grandes-Coulées. *Les résolutions passées à cet effet dans les municipalités sont par conséquent caduques. Cette correspondance classée.*

En date du 17 janvier 2012, une correspondance du MAMROT, demandant à la MRC de revoir certains éléments du schéma d'aménagement adopté le 17 août 2011. *Le service d'aménagement de la MRC se penche actuellement sur les démarches à entreprendre pour modifier le schéma afin de le rendre conforme aux exigences du gouvernement.*

En date du 17 janvier 2012, une résolution de la MRC de Montcalm, concernant le projet de loi 89 (modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect). Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de Montcalm - Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution de la MRC de Montcalm visant à dénoncer le projet de loi 89.

Projet de loi

89 (modifiant

la Loi sur la

qualité de l'en-

vironnement afin

d'en renforcer

le respect)

A.R.-02-12-11628

ADOPTÉ

Le 8 février 2012

En date du 28 janvier 2012, une correspondance du Club Sport 4 de l'Érable inc., informant la MRC qu'un article de presse a été publié dans les journaux locaux concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de L'Érable. *Cette correspondance est classée.*

En date du 1^{er} février 2012, une invitation d'ORAPÉ à assister à leur souper bénéfice qui aura lieu le 23 mars prochain, à 18 h, au Pavillon André Morissette. Les billets sont en vente au coût de 50 \$ chacun. *Aucun billet ne sera réservé pour les membres du Conseil, qui seront réunis en rencontre spéciale cette même soirée.*

Une invitation du Festival de l'Érable à assister au 5 à 7 des entreprises qui aura lieu le 4 mai 2012. Le coût pour une table de 8 personnes est de 350 \$. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Festival de
l'Érable -
5 à 7 des
entreprises -

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'allouer 350 \$ pour l'achat d'une table, afin que la MRC soit représentée au 5 à 7 des entreprises du Festival de l'Érable.

ADOPTÉ

Achat d'une
table

A.R.-02-12-11629

Une résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska demandant au MAMROT, concernant la modernisation des rôles d'évaluation, de repousser l'échéancier, de fournir les ressources financières nécessaires ou encore de modifier la loi afin de permettre au OMRÉ d'établir eux-mêmes les échéances nécessaires. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC
de Nicolet -
Yamaska -
Modernisation
des rôles

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska appelant à la révision par le MAMROT des modalités du programme de modernisation des rôles d'évaluation.

ADOPTÉ

d'évaluation

A.R.-02-12-11630

Le 8 février 2012

Varia : Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité
Nomination de nommer M. Michel Poisson, au comité du Mont Apic, en remplacement de
au comité M. Yvon Gingras.
du Mont Apic ADOPTÉ
A.R.-02-12-11631

Nomination Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité
au comité de nommer M. Jocelyn Bédard, au comité de suivi de la Politique familiale, en rem-
de suivi de placement de M. Yvon Gingras.
la politique ADOPTÉ
familiale
A.R.-02-12-11632

Nomination au Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité
comité du PDZA de nommer M. Donald Langlois au comité du PDZA, en remplacement de M. Yvon
A.R.-02-12-11633 Gingras.
ADOPTÉ

Période de Aucune question.
questions

Levée de Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité
la séance que la séance soit levée.
A.R.-02-12-11634 ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier